

Comptabilité des pensions et des avantages sociaux au Canada – Où en sommes-nous ?

Avec le passage des normes IFRS et les nombreuses modifications apportées aux normes comptables, le monde de la comptabilité des pensions et avantages sociaux fait face à des changements importants.

Voici brièvement la situation actuelle prévalant dans ce domaine.

Entreprises à capital ouvert

- Doivent adopter IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011
- Modifications à la norme des pensions en 2013
- La date de basculement aux IFRS peut être reportée d'un an pour les entités à tarifs réglementés et de deux ans pour les sociétés de placement

Entreprises à capital fermé

- Doivent choisir entre les normes canadiennes ou les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011
- Deux méthodes possibles sous les normes canadiennes
 - la constatation immédiate
 - le report et l'amortissement

Organismes sans but lucratif (OSBL)

- Secteur privé
 - Doivent choisir entre les normes canadiennes et les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2012
- Secteur public
 - Doivent utiliser les normes comptables du secteur public à compter du 1^{er} janvier 2012

Organismes gouvernementaux (autres que les OSBL)

- Utiliser les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011 si elles répondent mieux aux besoins des utilisateurs
- Sinon utiliser les normes comptables du secteur public

Régimes de retraite

- Les régimes de retraite doivent présenter leurs états financiers selon le nouveau chapitre 4600 du manuel de l'ICCA pour les périodes débutant le ou après le 1^{er} janvier 2011

Denis Plouffe

F.S.A., F.I.C.A., C.C.P.

Montréal, Canada

Coordonnées

Bureau 514 274-1964

Cell. 514 271-6641

Télec. 514 274-9332

6 JANVIER 2012

denis.plouffe@globalbenefit.ca

www.globalbenefit.ca



GBC

Consultation Avantages Sociaux

Comptabilité des pensions et des avantages sociaux au Canada – Où en sommes-nous ?

Observations

Comme vous pouvez le constater sur le tableau de la page précédente, plusieurs normes sont présentement modifiées ou le seront prochainement. La direction vers une comptabilité basée sur la valeur marchande (élimination du lissage) avec un format de présentation renouvelé s'effectuera sous les normes IFRS des pensions et avantages sociaux en 2013 pour les entreprises à capital ouvert (i.e. des entreprises qui émettent des actions sur le marché boursier). Les entreprises à capital fermé et les organismes sans but lucratif (OSBL) doivent choisir de demeurer sous les normes canadiennes ou de transférer aux normes IFRS. Les normes canadiennes relatives aux pensions et avantages sociaux et applicables aux entreprises à capital fermé et aux OSBL feront bientôt face à des changements importants. A cet effet, un exposé sondage devrait paraître vers la fin du mois de janvier 2012.

Les entreprises du secteur public possèdent leurs propres normes aussi appelées normes comptables du secteur public. Finalement, les régimes de retraite sont considérés comme étant des entités distinctes et sont assujettis à leur propres exigences de divulgation. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les états financiers des régimes de retraite devront être préparés selon le nouveau chapitre 4600 du manuel de l'ICCA comportant des exigences de divulgation additionnelles.

Que l'entité répondante soit une société à capital ouvert, une société à capital fermé, une université, un hôpital ou un régime de retraite, cette entité doit se conformer aux normes comptables applicables à sa structure organisationnelle. Les entités répondantes doivent souvent faire face à d'importantes décisions durant les périodes de transition ou de changements des normes et celles-ci peuvent comporter des répercussions considérables au bilan ou à l'état des résultats de l'entité.

Conclusion

Tel qu'illustré dans ce bulletin d'information, plusieurs changements sont présentement en cours dans le domaine de la comptabilité des pensions et des avantages sociaux au Canada. Ils représentent des défis de taille pour les entités.

Chez GBC, nous avons développé une expertise au cours des années pour offrir notre support aux entités et à leurs vérificateurs au niveau des rapports financiers. N'hésitez pas à joindre Denis Plouffe pour toute question ou pour information ou assistance supplémentaire en ce qui a trait aux pensions et aux avantages sociaux.

Denis Plouffe

F.S.A, F.I.C.A, C.C.P.

Montréal, Canada

Coordonnées

Bureau 514 274-1964

Cell. 514 271-6641

Télec. 514 274-9332

6 JANVIER 2012

denis.plouffe@globalbenefit.ca

www.globalbenefit.ca



GBC

Consultation Avantages Sociaux